

Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 10 mars 2021

# Communiqué de presse

## **COVID-19 : le message pour le renforcement du programme cantonal d'aide aux cas de rigueur transmis au Parlement**

**Le Gouvernement jurassien a adopté le message à l'attention du Parlement concernant l'adaptation au nouveau cadre fédéral du dispositif jurassien de soutien aux entreprises en difficulté en raison de la crise du coronavirus. Il propose au Parlement d'augmenter les aides jusqu'à 50 millions de francs.**

Le 9 décembre 2020, le Parlement jurassien a octroyé un crédit supplémentaire de 15 millions de francs au Service de l'économie et de l'emploi afin de soutenir financièrement les acteurs économiques les plus touchés par l'épidémie de COVID-19. Ce crédit comprenait un montant de 10 millions de francs à charge du canton ainsi qu'un montant de 5 millions de francs qui correspondait à la contribution maximale de la Confédération.

Depuis la décision du Parlement, la situation pandémique a poussé le Conseil fédéral à renforcer les mesures de restriction : de nombreux établissements accessibles au public, notamment les restaurants et bars, certains établissements culturels et sportifs ainsi que les commerces dits « non essentiels » ont en effet été fermés jusqu'au 28 février 2021 voire restent encore fermés pour certains. Ces mesures ont un impact extrêmement important sur le plan économique. Le Conseil fédéral a, en parallèle, décidé de renforcer le dispositif de soutien aux cas de rigueur. Une demande dans ce sens est parvenue aux Chambres fédérales afin d'augmenter les aides jusqu'à 10 milliards de francs, répartis entre la Confédération et les cantons.

Au travers du message adopté, le Gouvernement propose au Parlement d'adapter le programme jurassien en conséquence et d'augmenter les aides à disposition des entreprises jusqu'à 50 millions de francs, dont plus de 19 millions de francs à charge du canton. Ces adaptations permettront de répondre au mieux aux importants besoins financiers des acteurs économiques jurassiens et de poursuivre le programme pour les cas de rigueur mis en œuvre en ce début d'année.

*Personnes de contact :*

*Jacques Gerber, ministre de l'Economie, de la Santé et de l'Agriculture, tél. 032 420 52 03*

*Lionel Socchi, délégué à la Promotion économique, tél. 032 420 52 28*